



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURG EN BRESSE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

5 rue de la Grenouillère BP 80418

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Réception :

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 16H
OU SUR RENDEZ-VOUS

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

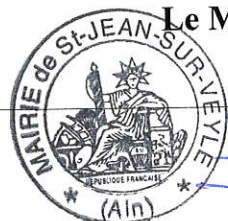
MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune sont informés que des travaux de mise à jour du plan cadastral (lever des constructions nouvelles et agrandissements) seront effectués .

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre du cadastre, toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles ;
- à vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle (commission d'emploi).

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1997 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre responsable de ces travaux, pourra leur fournir tout renseignement utile lors de son intervention sur le terrain.



Le Maire,

Agnès DUPERRAY

[Handwritten signature]